TL1503-16

NATIONS UNIES · UNITED NATIONS

SERVICE DE L'INFORMATION - OFFICE DES NATIONS UNIES A GENÈVE
INFORMATION SERVICE - UNITED NATIONS OFFICE AT GENEVA

Communiqué de presse HR/2226
18 août 1988

LA SOUS-COMMISSION DE LA LUTTE CONTRE LES MESURES DISCRIMINATOIRES ET DE LA PROTECTION DES MINORITES EXAMINE LA QUESTION DE LA VIOLATION SYSTEMATIQUE DES DROITS DE L'HOMME OU QU'ELLE AIT LIEU DANS LE MONDE

. Intervention de nombreuses organisations non gouvernementales sur des situations spécifiques

. L'administration de la justice et les droits de l'homme des détenus à l'ordre du jour

Séance-marathon lors de la reprise, jeudi après-midi, de la plénière de la Sous-Commission de la lutte contre les mesures disriminatoires et de la protection des minorités qui a examiné, au titre du point 6 de l'ordre du jour, les situations de par le monde semblant révéler des ensembles de violations graves et systématiques des droits de l'homme. Situations sur lesquelles les ONG et les mouvements de libération ayant statut d'observateur apportent un complément d'information et nombre de témoignages dramatiques, étant souvent directement présentes sur les terrains où se constatent des violations flagrantes et massives des droits et libertés élémentaires des individus comme des peuples.

M. K. F. NYAMEKYE, Directeur adjoint du Centre des Nations Unies pour les droits de l'homme, a fait au nom du Secrétariat l'exposé introductif du point 9 de l'ordre du jour, intitulé : "L'administration de la justice et les droits de l'homme des détenus", rubrique générale aux sous-points significatifs de pratiques abusives ou arbitraires : détention non reconnue; internement administratif sans chef d'inculpation ou jugement; détention-disparition de fonctionnaires internationaux; peine capitale; détention au secret; morts suspectes en prison; prisonniers d'opinion; recours excessif à la force par les agents de l'ordre; états d'exception; non-individualisation des peines et châtiments collectifs; disparition d'enfants; etc. Le champ de la recherche et de l'investigation dans ce domaine est si complexe que les divers aspects connexes de l'administration de la justice et des droits des personnes détenues sont diligentées en première instance par le Groupe de travail de session sur la détention (Ref. doc.E/CN.4/Sub.2/1988/1/Add.1, point 9).

Les communiqués sont destinés à l'information; ils ne constituent pas des documents officiels
For use of information media; not an official record

M. Louis JOINET (expert français) a présenté, conformément à la résolution 1987/24 de la Sous-Commission, un document analytique des réponses à un questionnaire typologique sur les pratiques et finalités de l'internement administratif sans chef d'inculpation ou jugement (E/CN.4/Sub.2/1988/12).

M. Leandro DESPOUY (expert argentin) a présenté, en tant que Rapporteur spécial sur "la question des droits de l'homme et les états d'exception", un deuxième rapport annuel (E/CN.4/Sub.2/1988/18) mettant à jour la liste des pays qui proclament, prorogent, ou abrogent l'état d'exception. Le but en est de fournir aux instances appropriées de contrôle des Nations Unies des renseignements dignes de foi sur le respect des règles nationales et internationales garantissant la légalité de la mise en oeuvre de l'état d'exception (résolution 1987/25 de la Sous-Commission). Cette procédure a des conséquences évidentes sur les garanties essentielles, individuelles et publiques, en situation d'exception.

Au regard de certains instruments internationaux certains droits fondamentaux de l'homme ne souffrent d'aucune dérogation, comme le droit à la vie et à l'intégrité physique (habeas corpus). Sur un plan général, le Rapporteur spécial considère que la nécessité de respecter les droits de l'homme et les normes relatives à l'état d'urgence ou d'exception est de nature à favoriser le maintien de la paix ou le retour à la paix interne et internationale (Ref.Doc. E/CN.4/Sub.2/1988/18 et Add.1 et E/CN.4/Sub.2/1987/15).

Aperçu synthétique du débat sur le point 6

(Le nom des orateurs est souligné pour les seuls experts, membres de la Sous-Commission, avec indication du pays d'origine entre parenthèses.)

Mme Beatriz AHIABA (Indian Council of South America) décrit la dure condition des populations autochtones en Amérique du Sud, en particulier au Brésil, en Colombie et au Pérou. Une sorte d'apartheid existe aussi sur le continent américain, foulant aux pieds les droits de l'homme des indigènes et les soumettant à la répression et aux exactions.

M. Nabil RAMLAWI (Organisation de libération de la Palestine, OLP) signale la grève générale dans les territoires palestiniens occupés et l'état de siège subséquent dans la Bande de Gaza, marqué le 17 août par l'assassinat d'une fillette de 9 ans et le mitraillage des habitants. Il fait le décompte des Palestiniens tués, arrêtés, déportés; des femmes enceintes qui ont avorté par suite de sévices ou de torture; des maisons démolies en guise de châtiment collectif, depuis de le début de l'Intifadha . Mais la politique inhumaine de l'occupant israélien n'entamera en rien la détermination du peuple palestinien dans sa lutte pour l'autodétermination et l'indépendance.

M. Eya NCHAMA (Mouvement international pour l'union fraternelle entre les races et les peuples) pense que la meilleure manière pour l'Afrique de combattre le régime d'apartheid est qu'elle oeuvre à la promotion des droits de l'homme sur tout le continent. Les 23 Etats africains, dont

.../...

le Zaïre, qui ont signé les deux Pactes internationaux relatifs aux droits de l'homme devraient tâcher d'y adhérer pleinement dans la pratique. Mais nombre de pays africains se sont transformés en républiques monarchiques, où les droits de l'homme sont systématiquement bafoués. La communauté internationale a besoin d'une Organisation vigoureuse et d'un Secrétariat non assujetti aux intérêts des Etats membres et dont les fonctionnaires et agents soient protégés dans l'exercice de leurs fonctions.

M. Theo FREY, (Liberation) apporte son témoignage en tant que pilote d'Associated Mission Aviation en "Papouasie occidentale". Il déclare avoir vu, à plusieurs reprises, des soldats indonésiens maltraiter des Papous. Cette violence fait partie du mode d'administration dans cette contrée et la seule façon d'améliorer la situation des droits de l'homme y serait de rendre la terre à ses vrais propriétaires, les autochtones.

Mme Erica-Irene A. DAES (Grèce) fait le constat que nombre d'Etats Membres commettent de façon systématique des crimes contre l'humanité. Les victimes en sont généralement des membres de groupes vulnérables, comme les populations autochtones, ou parfois des membres de minorités nationales, ethniques ou religieuses. Ces minorités, comme la communauté grecque d'Albanie, devraient pouvoir jouir du droit à l'autodéterminationinterne ou à l'auto-administration. L'expert de la Sous-Commission a dénoncé les abus et violations dont sont notamment victimes les enfants et les jeunes enrôlés de force dans les conflits armés.

Mme Luisa TEOTONIO PEREIRA (Pax Romana) brosse le tableau peu reluisant de la situation au Timor oriental, "île-prison" soumise à une violente répression. Elle estime qu'en 1985-86, un Timorais sur 125 a été soit arrêté, torturé, soit assassiné. Ces faits sont le résultat d'une présence coloniale étrangère. Elle invite la Sous-Commission à contribuer au rétablissement de la paix au Timor oriental, grâce à une solution négociée, respectueuse des normes internationales et des droits de tous les peuples.

M. Vuyisile DLOVA (Congrès panafricaniste d'Azanie, PAC) développe les priorités de son mouvement dans la lutte contre l'apartheid et la mobilisation internationale pour contrer les manoeuvres de Pretoria dans le domaine notamment syndical. Il appelle la Sous-Commission et les ONG à entreprendre une campagne devant forcer le régime raciste à renoncer à ses prétendues élections, et à libérer Nelson MANDELA et Zephania MOTUPENG.

M. Lucio PARNADA (Union internationale des étudiants) fait part du combat des universitaires et des étudiants d'Amérique centrale contre l'interventionnisme policier des Etats-Unis. En El Salvador, ils font l'objet d'une répression parce qu'ils demandent la démocratisation du pays. Au Chili, la situation empire et au Guatemala un dirigeant estudiantin a été dernièrement assassiné. Ailleurs, les autorités sud-coréennes empêchent les étudiants de rencontrer même leurs homologues nord-coréens.

M. Theo van BOVEN (Pays-Bas) note l'évolution du mandat de la Sous-Commission et la participation grandissante d'observateurs d'Etats Membres des Nations Unies et d'ONG, ce qui témoigne de l'intérêt suscité par ses travaux. Que les instances des Nations Unies aient à connaître de

.../...

situations comme celles prévalant en Afrique australe, au Chili ou dans les territoires arabes occupés, est d'une considérable importance. C'est une responsabilité sur laquelle l'Organisation ne saurait revenir. Les gouvernements qui ont ratifié les instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme ont eux l'obligation de les respecter et de les appliquer de bonne foi.

M. TIAN Jin (Chine) déclare se joindre à la condamnation de la politique répressive et réactionnaire des autorités israéliennes dans les territoires arabes occupés. Leurs crimes grandissants à l'encontre des Palestiniens menacent la paix et la sécurité dans toute la région du Moyen-Orient. La Sous-Commission se doit de traiter plus diligemment ces violations et de coordonner son action avec d'autres instances des Nations Unies afin d'accentuer la pression sur Israël et consolider l'appui à la lutte du peuple palestinien pour ses droits inaliénables.

M. James DONALD (Disabled Peoples International) invite instamment la Sous-Commission et le Rapporteur spécial sur "les droits de l'homme et les personnes handicapées" à intervenir pour faire libérer et évacuer pour soins médicaux urgents quelque cent blessés graves et invalides de guerre en El Salvador. De même, la Sous-Commission devrait requérir du Représentant spécial de la Commission des droits de l'homme qu'il informe l'Assemblée générale et les instances appropriées de l'évolution de cette affaire.

Mme Sandra COLIVER (Human Rights Advocates) attire spécialement l'attention sur les violations massives de droits de l'homme au Sri Lanka, au Guatemala, en Iraq. Elle pensait aussi aborder la situation au Pakistan, n'était le tragique accident qui venait de faire entrer le peuple pakistanais dans une nouvelle phase de son histoire. la Sous-Commission et la Commission devraient, devant la persistance des graves violations, reprendre la procédure d'examen sous la résolution 1235 (XLII) de l'ECOSOC. la Sous-Commission devrait instamment porter à l'attention de la Commission la question de l'utilisation d'armes chimiques par l'Iraq.

M. Danilo TURK (Yougoslavie) par référence aux propos de son collègue Khalifa déclare qu'à travers l'histoire il n'y a guère eu d'accord ou de système international garantissant en même temps la paix internationale et le droit des minorités. Le cadre actuel des droits de l'homme a montré qu'il pouvait s'attaquer adéquatement aux problèmes posés par les minorités. La commémoration du 40ème anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme offre l'occasion d'explorer le concept d'autonomie dans le cas des minorités.

M. Abdou ASSOUMA (Togo) considère qu'aucun Etat ne peut se prévaloir du monopole des droits de l'homme ni d'en être le modèle. Il faut reconnaître la volonté politique et les efforts des Etats africains d'aller de l'avant dans la démocratisation et la promotion des droits de l'homme, malgré les aléas d'une situation économique plus que difficile. Les ONG peuvent contribuer sur le terrain à la réalisation des ces objectifs.

M. Luis VARELA QUIROS (Costa Rica) constate que les ONG ont procuré à la Sous-Commission de précieuses informations sur des ensembles de violations

enregistrées dans quelques 30 pays. Il se dit enthousiasmé par les efforts du Secrétaire général visant à mettre fin à nombre de conflits armés. Nul doute qu'ils auront le meilleur effet sur l'humanité. L'histoire a bien montré la réalité des liens entre la paix et les droits de l'homme. Tous les pays devraient verser des contributions au fonds des Nations Unies spécialement créé pour les services consultatifs et l'assistance technique dans le domaine des droits de l'homme. Il conviendrait aussi que les victimes de violations reçoivent une juste et légitime indemnisation.

M. Anselmo APARICIO (National Aboriginal and Islander Legal Services Secretariat) intervient en tant que Timorais qui s'est contraint à l'expatriation afin de témoigner et de rompre le silence sur l'extermination du peuple du Timor oriental, depuis l'invasion en 1975 des troupes indonésiennes. Les violations ne se comptent plus : maltraitements, torture, disparitions, exécutions, persécution politique et religieuse, représailles. L'orateur en appelle à la Sous-Commission pour la protection de sa famille et de son peuple.

M. Nihal RODRIGO (Sri Lanka) usant du droit de réponse à l'endroit de Minority Rights Group considère que cette ONG n'a pas clairement identifié les responsables de la continuation des excès au Sri Lanka. le Gouvernement applique de bonne foi l'accord passé avec l'Inde et assume pleinement ses engagements. La fin des hostilités ne tient qu'à la cessation des violences perpétrées par les "Tigres" tamouls. Dès lors, ces derniers pourraient s'associer aux groupes militants plus anciens et se joindre au processus démocratique qui est la meilleure voie pour la réalisation des aspirations du peuple tamoul.

M. PHARAON (République arabe syrienne) note que les "Sionistes" renouant avec les méthodes racistes de l'expropriation et de l'exploitation coloniales, ont exclu les Palestiniens de leur propre terre pour les remplacer par des immigrants venus de partout. Le racisme sioniste et l'apartheid sud-africain ont beaucoup de choses en commun, et si les efforts de la communauté internationale sont demeurés vains c'est à cause des appuis illimités fournis par les Etats-Unis et certains pays occidentaux à Israël aussi bien qu'à l'Afrique du Sud.

* *** *

(Prière de se reporter au communiqué de langue anglaise qui est complémentaire)